

## Réunion de commission consultative Département du Lot et Garonne – Partie Ouest

Type de document	Relevé d'échanges et de conclusions
Commission consultative	Département du Lot et Garonne (de Saint Martin-Curton à Montesquieu)
Date de la réunion	27 Janvier 2011
Lieu de réunion	Préfecture du Lot et Garonne - AGEN

### Synthèse des échanges et avis de la commission consultative

- **Introduction de la séance par Monsieur le Préfet :**

Cette réunion a pour but de présenter les hypothèses de tracé mises à la comparaison, elle ne constitue pas une réunion pour choisir une hypothèse.

Il est nécessaire d'échanger sur ces hypothèses avant la période de réserve électorale.

- **Etienne PICHER (RFF) présente l'ordre du jour de la réunion :**

- Présentation des hypothèses de tracé proposées à la comparaison
- Présentation de la méthode de comparaison de ces hypothèses de tracés
- Echanges et avis des élus sur les hypothèses de tracés à soumettre à la comparaison sur la méthode pour les comparer
- Information sur la seconde consultation du public

- **Présentation, secteur par secteur, des hypothèses de tracé que RFF propose de mettre à la comparaison :**

Les observations formulées en séance sont les suivantes.

**Secteur 160 :**

La nouvelle hypothèse étudiée en Gironde (hypothèse 163) n'apporte aucune modification sur les hypothèses situées en Lot et Garonne sur ce secteur (H163 confondue avec H162).

**Secteur 170 :**

L'hypothèse 174 a été étudiée suite à une demande issue de la concertation (décalage de H172).

- **Saint Martin-Curton :** l'hypothèse H163 impacte moins les parcelles forestières et le bâti.
- **Pindères :** il est souhaitable de privilégier les hypothèses qui évitent le périmètre de protection du captage des sources de Clarens.
- **Pompogne :** l'hypothèse H174 est la moins pénalisante vis-à-vis des hameaux de la commune

- **Saumejan** : l'hypothèse H173 n'est pas à retenir car elle passe au droit de l'étang de Léoutre qui présente de la faune et de la flore très sensibles.
- **Houielles** : il faut éviter de passer au sud du fuseau à cause du périmètre de protection de l'église de Jautan. Les hypothèses passant au Nord du fuseau présentent toutefois des nuisances sur le bâti.

#### Secteur 180 :

La principale modification apportée correspond à l'étude d'une hypothèse de tracé (H184) correspondant à la demande de la CdC du Val d'Albret.

- **Fargues** : commune non représentée
- **Pompiey** : le stand de tir est la seule installation départementale de Ball trap susceptible d'accueillir des compétitions nationales. L'hypothèse H183 touche à la fois le ball trap et le lieu dit Peyré et des territoires de chasse. L'hypothèse H184 touche les infrastructures routières ainsi que des parcelles forestières et des zones à grand gibier.
- **Xaintrailles** : ne souhaite pas prendre une position pour une hypothèse car toutes présentent des inconvénients. Il convient de préserver le domaine du château (bâti et parc) qui est ouvert au public. Les impacts paysagers sont très importants du fait du relief dans ce secteur.
- **Ambrus** : l'impact paysager est relativement présent quelle que soit l'hypothèse de tracé. Le tracé Sud présente l'avantage de passer sur la limite communale, et donc limite la coupure des territoires. Ne fera pas de choix car toutes les hypothèses présentent des inconvénients.
- **Montgaillard** : le tracé Nord touche le plus de bâti. Il faudra le décaler plus vers le Sud si cette hypothèse est retenue afin de préserver du bâti.
- **Buzet** : ne formule pas d'avis.
- **Vianne** : a étudié précisément sur la commune l'impact sur le bâti, l'hypothèse Nord touche 4 bâtis contre 1 pour l'hypothèse Sud. Les résultats sont similaires sur les parcelles agricoles et sylvicoles.
- **Feugarolles** : les maires des communes se sont réunis pour avoir une vision globale du territoire, ils se sont déplacés sur des LGV en service ou en construction pour mesurer l'impact. Monsieur le Maire énonce un comparatif très détaillé entre l'hypothèse Nord et celle passant au Sud qui a été remis durant la concertation de proximité. Il demande l'aménagement d'une tranchée couverte entre la Baïse et le Peyroutet.
  - o *En réponse à la demande concernant le devenir des bâtis situés dans la bande de 100 m représentée sur les plans, RFF indique aux élus qu'il est préférable de répondre que la maison est concernée par le projet et que des détails plus précis seront fournis ultérieurement (après le choix de l'hypothèse à approfondir).*
- **Bruch** : la commune est recoupée par le tracé de nombreuses infrastructures (A62, canal, RTE). Refuse de prendre position pour une hypothèse car elles présentent toutes de nombreux impacts. Remercie RFF d'avoir écouté la demande d'être au plus près de l'autoroute A62 mais souhaite rappeler qu'il a attiré l'attention sur la problématique de la zone PPRI mais aussi de l'écoulement des bassins versants entre les coteaux et l'autoroute. Monsieur le Maire demande au préfet quel pourrait être l'avenir des terres agricoles arables qui seraient comprises entre l'autoroute et la LGV, sachant que la réglementation actuelle au niveau départemental ne permet pas la reconversion des terres arables en ferme photovoltaïque.
  - o *Monsieur le Préfet a pris note de cette problématique et de la proposition de reconversion*
  - o *En ce qui concerne la problématique hydraulique, RFF indique que le projet doit la transparence hydraulique, ce point est traité dans les engagements de l'état et la prise en compte de cette transparence sera vérifiée par les services de l'état.*

- **Montesquieu** : la commune est opposée à la LGV.  
Elle est aussi recoupée par l'A62, RTE, et la LGV. Souhaite savoir ce qui est prévu concernant le bâti qui serait situé à terme entre la LGV et l'autoroute. Souhaite connaître la distance entre 2 rétablissements de voiries (a entendu 15 km d'inter distance) et veut être informé de la modalité de raccordement électrique de la LGV.
  - o *RFF examinera au cas par cas les maisons qui seront situées entre les deux infrastructures (avec les riverains et les élus)*
  - o *En moyenne il existe un rétablissement tous les kilomètres. Dans les zones denses en voiries, le nombre de rétablissement peut être plus élevé.*
  - o *Etant donné l'existence de ligne RTE à proximité, il peut être envisagé de s'y raccorder directement pour alimenter les sous stations.*
- **Conseil Général du Lot et Garonne** : n'a pas d'observation particulière sur les hypothèses de tracé. Le réseau routier départemental est assez peu impacté par le projet sur cette partie du département.
- **Conseil Régional Aquitaine** : n'a pas d'observation particulière sur les hypothèses de tracé. Souhaite que les observations et avis des maires soient pris en compte.

- **Présentation de la méthode de comparaison des hypothèses de tracé**

RFF précise que cette comparaison est effectuée selon 3 domaines (environnemental, fonctionnel et technico économique) et que ceux-ci sont considérés à niveau équivalent sans hiérarchisation. Les apports de la concertation seront pris en compte pour la proposition de préconisation du tracé à approfondir.

- **Conclusion de la séance :**

- **les hypothèses de tracé présentées et discutées sont toutes mises à la comparaison**
- **L'Etat et RFF souhaitent recueillir les avis des collectivités locales et des EPCI sur le tracé qui sera proposé à l'approfondissement au travers une délibération.**

- **Calendrier :**

RFF précise qu'en avril, les résultats de l'analyse multicritères seront présentés aux élus en concertation de proximité et qu'une nouvelle consultation du public sera également réalisée sur la base de ces résultats. La prochaine commission consultative pourrait se tenir fin avril début mai.

Les documents projetés en séance seront transmis par DVD mi-février aux élus.

## Réunion de commission consultative Département du Lot et Garonne – Partie Est

Type de document	Relevé d'échanges et de conclusions
Commission consultative	Département du Lot et Garonne
Date de la réunion	27 Janvier 2011
Lieu de réunion	Préfecture du Lot et Garonne - AGEN

### Synthèse des échanges et avis de la commission consultative

- **Introduction de la séance par Monsieur le Préfet :**

Cette réunion a pour but de présenter les hypothèses de tracé mises à la comparaison, elle ne constitue pas une réunion pour choisir une hypothèse.

Il est nécessaire d'échanger sur ces hypothèses avant la période de réserve électorale.

- **Patrick Castan (RFF) présente l'ordre du jour de la réunion**
- **Présentation, secteur par secteur, des hypothèses de tracé que RFF propose de mettre à la comparaison**

Les observations formulées en séance sont les suivantes :

- **Sérignac** : Souhaite un passage des tracés sous l'autoroute A62
  - *RFF précise que cette variante sera étudiée en phase de tracé à approfondir*
- **Sainte Colombe** : A une préférence pour les hypothèses 211 et 213 au niveau de sa commune
- **Roquefort** : Souhaite un passage du projet le plus au sud possible et le plus près de l'A62 (211-213)
- **Estillac** : Regrette qu'une variante au nord du champ de tir et du péage ASF ne soit pas étudiée.
  - *RFF précise que cette variante sera étudiée en phase de tracé à approfondir*
- **Le Passage d'Agen** : N'a pas de remarques particulières sur la liaison inter-gares. Souligne la fracture importante au niveau du tissu urbain de sa commune et des ASF.
- **Colayrac Saint Cirq** : Souligne que quelques entreprises seront touchées par la liaison inter-gares

- **Communauté d'agglomération d'Agen** : Rappelle qu'elle avait proposé 2 hypothèses de tracé : une au nord pour préserver la zone autoroutière, l'autre au sud qui permettait d'éviter Le Passage avec une compatibilité avec une gare à Roquefort-Brax
- **Moirax** : Souligne que les 2 hypothèses de tracés présentées antérieurement par RFF (Double traversée de la Garonne et estacade) ne convenaient pas ; apprécie la 3<sup>ème</sup> hypothèse avec le tunnel sous les coteaux
- **CCLB** : Précise qu'il y a unanimité des communes pour suivre le tracé du SDRA et choisir la liaison intergares Est parallèle au futur barreau « Camélat ». Souhaite que la variante au Nord du champ de tir soit retenue.
- **Boé** : Se prononce contre la double traversée de la Garonne et regrette que l'hypothèse de tracé proposée par la CCA au Sud du Passage ne soit pas présentée
- **Layrac** : Reste solidaire de la CAA (tracé sud du Passage) et souhaite un passage du projet au Nord de Layrac
  - o *M. le Préfet prend note de cette position*
- **Caudecoste** : Plutôt favorable aux hypothèses de tracés 222-225-226
- **Conseil Général du Lot et Garonne** : Favorable pour la partie Ouest au tracé SDRA (213), à la solution tunnel (226) sur la partie Est et à la liaison inter-gares Est.
- **Conseil Général du Gers** : Pas d'observation
- **Conseil Régional Aquitaine** : n'a pas d'observation particulière sur les hypothèses de tracé. Souhaite que les observations et avis des maires soient pris en compte.

- **Présentation de la méthode de comparaison des hypothèses de tracé**

RFF précise que cette comparaison est effectuée selon 3 domaines (environnemental, fonctionnel et technico économique) et que ceux-ci sont considérés à niveau équivalent sans hiérarchisation. Les apports de la concertation seront pris en compte pour la proposition de préconisation du tracé à approfondir.

- **Conclusion de la séance :**

- RFF précise qu'en avril, les résultats de l'analyse multicritères seront présentés aux élus en concertation de proximité et qu'une nouvelle consultation du public sera également réalisée sur la base de ces résultats.

- M. le Préfet sollicitera les communes pour qu'elles délibèrent dans la phase de comparaison.

Les documents projetés en séance seront transmis par DVD mi-février aux élus. Des extraits en A3 des cartes des hypothèses de tracés portées à la comparaison sont remis par RFF par commune.